



N° 91-2014/APS/DFA/SU

Date du : 13/01/2014

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : décision de modifier le plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore

PJ : un projet de délibération

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville du Mont-Dore a été approuvé par la délibération provinciale n° 7-2013/APS du 28 mars 2013.

Sa mise en application a révélé des nécessités d'ajustements de zonage ou réglementaires.

Par la délibération n° 105/13/XII du 19 décembre 2013, le conseil municipal de la ville du Mont-Dore propose à l'assemblée de la province Sud de lancer une procédure de modification du PUD.

Il appartient donc à l'assemblée de la province Sud de délibérer afin de mettre en modification le PUD de la ville du Mont-Dore, après avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud. Ce dernier a émis un avis favorable lors de la séance du 4 février 2014.

A l'instar des procédures d'élaboration ou de révision, il est proposé la mise en place d'un comité d'études, dont les membres doivent être désignés.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.